

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 13 novembre 2013

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3837-2013. Phase 3.

Cause tarifaire 2013-2014 de Gaz Métro.

Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) – Commentaire sur la demande B-0250 du 5 novembre 2013 de Gaz Métro de devancer le calendrier de la Phase 3.

Chère Consœur,

Le 5 novembre 2013, dans sa lettre B-0250, Gaz Métro demandait à la Régie de devancer le calendrier de la Phase 3 du présent dossier afin que la date de dépôt des demandes de renseignements au distributeur, actuellement fixée au vendredi 20 décembre 2013, soit devancée au vendredi 13 décembre 2013.

Tout comme l'Union des consommateurs (lettre C-UC-0018), l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)* recommandent à la Régie de ne pas accepter le devancement à la date proposée du 13 décembre 2013. Un devancement à cette date causerait en effet préjudice aux intervenants, lesquels doivent composer avec un calendrier réglementaire particulièrement chargé cette saison.

Nous comprenons toutefois que Gaz Métro pourrait éprouver des difficultés à répartir promptement, parmi son personnel, les tâches de répondre aux questions si les demandes de renseignement ne lui parvenaient que le dernier jour avant le congé de Noël et du Jour de l'an. **Nous proposons donc une date intermédiaire, à savoir le mardi 17 décembre 2013 à 12h pour le dépôt des demande de renseignement à Gaz Métro en phase 3. La date des réponses de Gaz Métro demeurerait inchangée au 21 janvier 2014.**

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*

c.c. La demanderesse et les intervenants.